

Le syst me  ducatif fran ais, exo comp orale

Les principes de base

Les principes inspirant le syst me  ducatif fran ais sont  nonc s dans la Constitution de 1958 dans laquelle il est d clar  que  « l'organisation de l'enseignement public obligatoire gratuit et la  c   tous les degr s est un devoir de l' tat  ». La mise en place d'une structure r pondant   ces objectifs est faite en France de mani re centralis e m me si les r formes effectu es depuis une vingtaine d'ann es ont att nu  cette tendance de fond. Le syst me d'enseignement unifi  qui s'est progressivement mis en place repose sur le trio :  coles, coll ges, lyc es.   L'enseignement primaire   L'enseignement primaire regroupe l' cole maternelle et l' cole primaire. L' cole maternelle cr  e en 1881 concerne les enfants entre 2 et 6 ans et n'est pas obligatoire. Pas vraiment une  cole malgr  son nom, l' cole maternelle est plut t un lieu d' veil   la vie en soci t  et   l'autonomie (la famille n'est pas l  ...). 99 % des enfants de 3 ans fr quentent l' cole maternelle. L' cole  l mentaire est obligatoire et accueille les enfants entre 6 et 11 ans. L'apprentissage de l' ducation commence avec elle : la lecture, l'arithm tique, l' criture, l'initiation   une langue  trang re et   l'informatique. L'enseignement est donn  par un instituteur.   L'enseignement secondaire   L'enseignement secondaire se compose du 1er et du 2 me cycle. Dans le 1er cycle, entre 11 et 16 ans, les  l ves re voient un enseignement plus complet et plus complexe qu'  l' cole  l mentaire : math matiques, histoire, g ographie, fran ais, sciences, langues  trang res,  ducation physique etc. Ce cycle, qui se d roule au coll ge, s'ach ve avec  « le dipl menational du brevet  », qui est le premier dipl me du syst me scolaire. C'est aussi la fin de l' cole obligatoire, mais la plupart des  l ves continuent leurs  tudes dans le 2 me cycle. Le 2 me cycle offre plusieurs voies : g n rale, technologique, et professionnelle. Les 2 premi res voies, qui comprennent de nombreuses options (scientifique,  conomique, litt raire), conduisent au baccalaur at, apr s trois ans pass s dans un lyc e. Ce dipl me permet d'entrer   l'universit . La 3 me voie, la professionnelle, plus courte (2 ans), a pour but l'apprentissage d'un m tier et se d roule dans un lyc e professionnel. Notons qu'il existe des passerelles entre les diff rentes fili res.   L'enseignement sup rieur   L'enseignement sup rieur est constitu  de cinq orientations diff rentes qui sont les universit s, les Instituts Universitaires de Technologie (IUT), les BTS (Brevet de Technicien Sup rieur), les  coles et

instituts professionnels, et les grandes Écoles.- L'enseignement universitaire permet d'obtenir des diplômes classiques du monde académique : Licence, Master, Doctorat.- Les Instituts Universitaires de Technologie délivrent un enseignement supérieur qui relève d'une université et qui offre des formations techniques ou technologiques. Ce type de formation peut aboutir, par exemple, à une formation d'ingénieur.- Les BTS consistent en une formation professionnalisante de deux ans après le baccalauréat, dispensée dans les lycées.- Les Écoles et les instituts proposent diverses formations professionnelles (coiffure, esthétique, arts, photographie, infirmerie, architecture, audiovisuel).- Les grandes Écoles telles que l'École Nationale d'Administration (ENA), qui forme les hauts fonctionnaires de l'État, l'École Polytechnique, qui forme des ingénieurs et des scientifiques, ou encore HEC (Haute École de Commerce), destinée à former des spécialistes des affaires et du monde de l'entreprise, recrutent le plus souvent par concours après une formation de 2 ans dans les classes préparatoires. Une bonne partie de l'élite française est passée par l'ENA. Notons que parallèlement à l'école publique existe un enseignement privé qui suit le même parcours que l'école publique, de la maternelle au supérieur. Environ 2 millions d'élèves sont dans le privé, alors que l'école publique en accueille environ 10 millions (primaire et secondaire). État des lieux de l'enseignement en France. En France, c'est le ministère de l'Éducation nationale et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui sont chargés de l'enseignement. Depuis le 18 mai 2007, Xavier Darcos est ministre de l'Éducation nationale, et Valérie Pécresse est ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le ministère de l'Éducation nationale, responsable de l'enseignement primaire et secondaire, est doté du plus important budget de l'État : 77 milliards d'euros pour 2007 soit 28% du budget du pays. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a perçu 23,9 milliards d'euros en 2007. Au 1er janvier 2007 le ministère de l'Éducation nationale employait environ 1 200 000 personnes, dont 982 000 enseignants. Globalement, la France dépense davantage pour l'éducation que la plupart des autres pays développés (environ 7 % du PIB). Performances et résultats. Malgré l'importance des moyens financiers engagés par les différents gouvernements, les résultats obtenus par les écoliers français lors de l'enquête PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des Éléves), menée par l'OCDE dans 57 pays en 2006 et rendue publique fin 2007, ne sont guère brillants. Les performances ont même globalement reculé par rapport aux résultats de l'enquête précédente de 2003, en mathématiques et en sciences par exemple. Une proportion importante d'élèves en difficulté,

estimée à 20%, serait une des raisons des mauvaises performances françaises. La réforme du gouvernement Pour remédier aux problèmes rencontrés par les écoles françaises, Xavier Darcos a présenté fin 2007 différents projets de réformes concernant l'enseignement primaire et secondaire. Dans le primaire, la priorité sera dorénavant donnée à l'apprentissage de la langue française parlée, écrite et lue. Deux évaluations nationales mesureront à la rentrée 2008 les acquis des élèves dans le primaire. La suppression des cours du samedi matin libérera du temps pour aider les élèves en difficulté et des stages gratuits de remise à niveau seront proposés aux élèves pendant l'été. Dans le secondaire, le changement le plus important est la suppression progressive jusqu'en 2010 de la « carte scolaire », qui permettra aux familles de choisir ou d'inscrire leurs enfants. Le système actuel de la « carte scolaire » assigne un établissement aux enfants en fonction de leur lieu d'habitation, et ne laisse donc pas beaucoup de liberté sur le choix de l'école. La revalorisation du métier d'enseignant Cette partie de la réforme consiste à améliorer la protection des enseignants lorsqu'ils sont victimes d'agressions. De plus, les infractions graves seront traitées en temps réel et ne resteront plus impunies. Une amélioration des revenus des professeurs en fonction du travail accompli est également prévue, ainsi qu'un renforcement du rôle des chefs d'établissement. Réduire les redoublements D'après l'OCDE, près de 40 % des élèves ont redoublé au moins une fois en France, contre 13 % dans les autres pays de l'OCDE. Xavier Darcos a décidé de réduire massivement les redoublements car ils coûtent chers (1 milliard d'euros), et leur efficacité est contestable. Des pays bien classés dans l'étude PISA, comme le Japon ou la Norvège, ont aboli les redoublements. Sureffectifs dans les « bahuts » français Depuis des décennies une même question se pose en France. Cette question est celle du manque dans les lycées et collèges français : manque de professeurs, manque d'argent ; un manque qui aboutit logiquement au problème des sureffectifs dans les classes : 30, 35 ou 40 élèves dans certains cas. Les Français, de 10 à 11 ans (l'âge auquel on entre au collège) ont presque tous dans l'esprit certaines classes surchargées. Dans ces classes, beaucoup d'activités n'ont plus grand-chose à voir avec la leçon. Certains élèves se réfugient dans les coins de la classe où ils peuvent discuter tranquillement entre eux de leur week-end, du dernier film ou de leurs nouvelles chaussures ; beaucoup sont perdus dans la masse, tandis que seule une rangée d'élèves modérés affronte courageusement leur professeur qui parfois aurait besoin d'un haut-parleur pour se faire entendre. Le nombre devient le symbole de tout ce qui ne va pas dans les collèges et lycées français : un enseignement quantitatif au lieu d'être

qualitatif. Cette réalité joue beaucoup dans la vision qu'ont les lycéens français de leur « bahut », sorte de vieille usine fonctionnant de manière un peu chaotique. La question se pose à nouveau aujourd'hui de manière assez violente, lorsque le gouvernement a annoncé, en début d'année, que les professeurs qui partent en retraite ne seraient pas remplacés. Les effectifs par classe devraient ainsi augmenter de deux élèves en moyenne. Pour l'actuel ministre de l'Éducation, Xavier Darcos, la qualité d'un enseignement n'est pas liée au nombre d'élèves ; il précise de même que le nombre de professeurs par élève en France reste le plus élevé d'Europe (1 professeur pour 12 élèves). Face à eux il y a les professeurs convaincus qu'il y a bien un lien entre la qualité d'une élève et le nombre d'élèves ; ils ont clairement montré leur désaccord cette année, en manifestant à plusieurs reprises contre les plans de leur ministre. Les élèves qui ont suivi leurs professeurs, ou les ont même devancés, semblent être aussi du même avis. Ils étaient même en « sureffectif » dans de nombreuses rues de France où, loin de leur bahut, ils ont joyeusement fait entendre la voix du nombre.

Le syst me  ducatif fran ais, exercice de compr hension orale



Le syst me  ducatif fran ais, une longue histoire.

Traditionnellement on attribue   l'Empereur Charlemagne (742-814) l'invention de l' cole, en France, m me si le concept de  ducation remonte   l'Antiquit . On lui doit tout de m me les «  coles monastiques » destin es   l'apprentissage de la lecture aux enfants (789). Mais c'est l' glise qui, du Moyen  ge   la R volution fran aise, a contr l  l'instruction publique en mettant en place des  coles souvent trop ch res pour les familles pauvres et   l'enseignement fortement influenc  par la religion. Les universit s feront leur apparition au Moyen  ge (12 me si cle). Il faudra attendre la R volution fran aise (1789-1799) et la III me R publique (1875-1940) pour que l'enseignement moderne  merge enfin. Les lois de 1881 et 1882 propos es par le ministre de l'Instruction publique, Jules Ferry, instaure la gratuit  et la laicit  dans l' ducation devenue obligatoire pour les enfants de 6   13 ans. En 1959, la scolarit  devient obligatoire jusqu'  16 ans. Apr s 1968, les  coles deviennent mixtes et en 1975 le coll ge unique est instaur . Il y a environ 15 millions d' l ves et d' tudiants en France (2007).

Magazine "Au pr sent" Le syst me scolaire fran ais

 

Le syst me  ducatif fran ais, exercice de compr hension orale